

Journée technique "Etre élu d'une structure gestionnaire de digues : rôles et décisions"

Plus d'information : <https://www.france-digues.fr/france-digues/agenda/journee-technique-etre-elu-dune-structure-gestionnaire-de-digues/>

Par la présentation des contours de la compétence GEMAPI, de la réglementation associée, des obligations et responsabilités qui incombent au gestionnaire de systèmes d'endiguements, il s'agit de permettre aux élus de structures gestionnaires de connaître leurs droits, devoirs et responsabilités. En effet, les structures gémapiennes (EPCI ou syndicats) doivent définir leurs systèmes d'endiguements, leurs zones protégées et les niveaux de protection associés. Issus des aller-retours entre les élus et les équipes techniques en charge des études obligatoires, ces choix se traduisent par des responsabilités importantes (niveau d'alerte, évacuation des populations locales, interventions, travaux etc.). Tous ces éléments doivent être rapidement intégrés par les élus, car la définition des systèmes d'endiguement doit être réalisée dans des délais contraints par la loi.

Outils : plaquette et note technique réalisés par France Dignes (expliquer/vulgariser les notions techniques et réglementaires liées au système d'endiguement)

Intervenants : Services de l'Etat, Juriste, Experts du domaine et retours d'expériences d'Elus en charge de structures gestionnaires

Public ?

Elus de structures en charge de la gestion de digues et systèmes d'endiguements, gestionnaires ; porteurs de PAPI.

Quand ? 1/2 journée le 15 avril 2021 après-midi

Bassin Versant

<https://bassinversant.org>

Où ? Présentiel sur Paris et visioconférence

Qui ? L'animation technique et la logistique seront assurées par France Dignes.

Coût ?

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 100€ pour les non adhérents du public
- 150€ pour les non adhérents du privé

[Memento technique et réglementaire – Système d'endiguement](#)